



Tourmas

A l'attention de Monsieur  
Hervé DUCRUET

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre article de ce matin qui rapporte bien nos préoccupations. Ceci étant nous souhaitons apporter quelques commentaires quant à certaines réponses formulées par le Responsable de Maroc Sélection :

1/ La législation française en son Code du Tourisme prévoit que toute personne physique ou morale organisant « la réservation de chambres dans des établissements hôteliers » se voit appliquer les dispositions dudit code (article L211-1) dont l'obligation de disposer d'une licence ou autre habilitation officielle.

2/ L'article L211-24 prévoit quant à lui que « le préfet dans le ressort duquel se trouve exploité l'établissement en infraction peut en ordonner la fermeture à titre provisoire ». Nous ne saurions trop rappeler également que cette infraction est prévue par la loi comme pouvant être pénalement punie (également à l'article L211-24).

3/ L'article L211-19 est, lui, très précis sur les infractions empêchant l'obtention d'une licence où figure le fait d'être tombé sous le coup de l'article L211-24 cité ci-dessus.

4/ Nous ne doutons donc pas de la réponse qui sera donnée par l'administration française à une demande de licence intervenant près de deux ans après le début d'exploitation.

5/ Les membres de l'ARAVM ne peuvent pas être soupçonnés d'un quelconque sentiment de jalousie vis-à-vis d'une société qui, elle-même, n'est pas en règle. L'ARAVM précise que ceux de ses membres qui sont présents sur le e-commerce le sont en respectant la législation qui s'y rapporte et en étant titulaires de l'agrément officiel.

Nous continuerons dans les prochains jours notre action visant à signaler aux administrations française et marocaine toute société travaillant sans respecter les législations en vigueur des 2 pays.

**Khalil MAJDI**  
Président

ASS. RÉGIONALE DES AGENCES  
DE VOYAGES DE MARRAKECH  
Av. Allal El Fassi Imm. Habouss,  
Entrée 6 N° 13 - Marrakech  
Tél : 212 44 31 30 77 / Fax : 212 44 30 12 76

**الجمعية الإقليمية لوكالات السفر بمراكش**  
**Association Régionale des Agences de Voyages de Marrakech**

Secrétariat : Avenue Allal El Fassi, Imm. Habouss, Entrée 6 N° 13 - Marrakech  
E-mail : aravm@iam.net.ma - Tél. : (212-44) 31 30 77 - Fax : (212-44) 30 12 76